

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 115

Artikel: En direct avec M. Samuel Schweizer à la T.V.
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028374>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En direct avec M. Samuel Schweizer à la T.V.

Nous ne voulions pas manquer cette invitation. Nous avions sacré M. Samuel Schweizer, premier des grands bourgeois d'affaires suisses, car il siège dans les conseils d'administration des plus grandes sociétés : président de la Société de Banque suisse, vice-président de Ciba, aux conseils de Sulzer, Brown-Boveri, Nestlé, et des Câbleries de Cossonay. Comme il le relevait lui-même avec distinction, il ne dispose pas de fauteuils nombreux, il n'est présent que dans six sociétés vraiment importantes.

Nous ne connaissons M. Schweizer que de nom; quelle tête avait-il, quel air, quel langage ? Il invitait chez lui dans le cadre de l'émission TV. « En direct avec... » Soit ! Passons le paillason.

Au naturel

On connaît la faiblesse de la formule. Les journalistes reçus ne sont pas là pour contredire; ils posent la question qui va permettre à l'hôte de s'exprimer : interview à la Michel Droit.

Dans le cas particulier, l'absence de contradiction ne nous a pas gênés. Et pourtant, elle aurait été énorme sur certains points. Ainsi M. Schweizer déplorait que les grandes banques aient si peu d'influence sur les autorités, sur le Parlement. Il le disait, croyez-le bien, sans humour. Il n'y avait, ajoutait-il, pour ainsi dire pas de représentants des banques dans les Chambres fédérales; il avait beau chercher, non, personne, pas un homme de liaison ! Or, il préside le conseil d'administration de la SBS qui compte trois conseillers aux Etats (MM. Choisy, Rohner, Torche). Nous écrivions récemment à ce sujet : « Trois sur quarante-quatre ! La SBS est mieux représentée à la chambre haute que n'importe quel canton, que la Constitution oblige à se contenter de deux députés.

Mieux représentée aussi que l'ensemble de la gauche suisse, c'est-à-dire que du quart du corps électoral, qui n'a que deux élus. »

M. Schweizer l'ignorait. Les politiciens, c'est la garniture. Il ne goûte pas le cresson. Significative aussi d'une aristocratique condescendance à l'égard des hommes politiques, cette justification de ses hauts revenus : les administrateurs des grandes sociétés ne chassent pas le tantième, l'intérêt matériel n'est pas important pour eux (comprenez puisqu'ils sont déjà pourvus). Une exception, toutefois; on peut faire appel à un ancien magistrat qui, en se dévouant à la chose publique, a sacrifié ses chances de gain. Les tantièmes que nous lui offrons sont alors un dédommagement !

Ces deux exemples pour faire comprendre que l'absence de contradiction ne gênait pas, car M. Schweizer ne cherchait pas à s'abriter derrière un masque verbal. Il était certainement lui-même. Il disait donc au naturel des choses étonnantes pour qui voit avec d'autres yeux, pense avec d'autres critères.

Mais recensons d'abord les informations obtenues ou confirmées.

Grand capitalisme

- Les grandes entreprises suisses sont, aujourd'hui, indépendantes du capitalisme bancaire. Aucune banque ne posséderait des participations déterminantes.
- L'indépendance de ces entreprises n'est possible aussi que par une haute capacité d'autofinancement.
- Les grandes sociétés sont dirigées par les « managers », directeurs, comité restreint du conseil d'administration qui choisissent et cooptent les autres membres du conseil d'administration. Une formule revenait constamment dans la bouche de M. Schweizer : « on » nous a demandé

un administrateur ayant telle ou telle compétence... Il paraît, à l'entendre, que ces hommes compétents sont si rares — et pourtant les administrateurs ordinaires ne participent qu'à trois ou quatre séances par année — que les cumuls sont inévitables. Autre forme de la mentalité aristocratique.

Neutralité

La liaison que les Suisses ont développée au plus haut point entre la neutralité politique et les affaires commerciales était, dans les propos de M. Schweizer, particulièrement évidente. Pourquoi passez-vous des accords avec tel ou tel pays ? — Réponse, notre pays a avec lui des relations diplomatiques normales. Nous n'avons pas à nous substituer au gouvernement, à être ultra-gouvernementaux. Gouvernement neutre, affaires universelles; ne déplaire politiquement à personne, c'est pouvoir accepter l'argent de tous. Mais, sous la neutralité, éclataient en filigrane les préjugés politiques plus anticomunistes que vraiment libéraux. La Grèce ? à peine choquant, mais l'Est !

Pouvoir et lois naturelles

M. Schweizer ne se considère pas comme un homme puissant; il n'exerce pas de pouvoir, croit-il. C'est que les choses ne se font pas sur ordre, mais par lois naturelles. Qui dispense des crédits ne pose pas d'autre condition que de garantie, de remboursement, d'intérêt. Mais il se met aussi dans une position de force, qui est, tacitement, respectée. Et puis, quelles sont les conséquences économiques, nationales, humaines des décisions qui sont prises dans les conseils d'administration des six sociétés où il siège ? Ces grosses têtes, qu'il disait si rares en Suisse, exercent-elles leurs facultés dans le vide ? Tout était, en l'entendant, de la sorte aboli dans un faux chic aristocratique : l'argent, apparemment dédaigné; le pouvoir, ignoré.

Les lois de l'économie

M. Schweizer craint que les Etats-Unis mènent avec rigueur une politique déflationniste, qui toucherait à son tour l'Europe. C'est son inquiétude de banquier. (On sait qu'il est un des rares partisans suisses d'une réévaluation de l'or, qui permettrait de réintroduire plus de rigueur dans les paiements internationaux, sans déflation). Aussi évoquait-il comme une perspective possible quelque cinq millions de chômeurs américains. Pour lui, Cassandra, le capitalisme est en crise. Mais rassurez-vous. Vous ne serez pas au chômage, a-t-il dit en s'adressant à ses interlocuteurs. Il y aura, c'est plus abstrait, des chômeurs.

La Suisse améliore son record du monde de premier pays capitaliste

Désidément, tout devient trop facile. C'est désormais l'UBS qui met à jour nos dossiers. Nous avions, il y a deux ans, découvert grâce aux travaux de M. Iklé, directeur de la Banque nationale, l'incroyable importance de la fortune suisse placée à l'étranger. La Suisse, incontestablement, apparaissait comme le pays le plus riche du monde. Depuis, la section Etudes Economiques de l'UBS a poursuivi l'étude. Epoustouflants résultats ! Tous les anciens records sont battus.

Mais il ne faut pas s'y tromper. Ces études ne sont pas publiées pour faciliter le travail des journalistes de gauche. Il s'agit de montrer combien cette fortune rapporte (non pas seulement aux détenteurs de ces capitaux, sur ce point l'on est discret), mais à l'économie suisse.

La conclusion de l'étude de l'UBS est de ce point de vue significative. On y mèle tout : les transactions sur l'or, les impôts (faibles) acquittés par les sociétés étrangères domiciliées en Suisse.

Lisez :

« Les revenus nets des placements suisses à l'étranger, versés sous forme d'intérêts et de dividendes, devraient s'élever à Fr. 2,3 milliards par an. Si l'on y ajoute les recettes provenant des émissions étrangères, de la gestion de fortunes, des affaires boursières, des transactions sur l'or et les devises pour compte étranger, ainsi que les recettes de licences de sociétés suisses et les impôts acquittés par plus de 4000 sociétés holding et sociétés de domicile étrangères établies en Suisse, les revenus que la Suisse enregistre en raison de sa position de centre financier international peuvent être estimés à Fr. 3-3,5 milliards au total. Ce montant dépasse considérablement le déficit annuel de notre balance commerciale et contribue dans une large mesure à la prospérité dont jouit la Suisse dans l'ensemble. »

Quant au détail de la balance, il faut relever notamment :

L'importance des titres étrangers détenus par des particuliers : 25 milliards. Augmentation en une seule année : 3 milliards, ce qui est aussi un reflet de la plus-value boursière.

Il faut souligner encore l'importance des investissements directs des industries suisses : 24,5 milliards. (Réciproquement, forte accélération des investissements étrangers en Suisse.)

Relevons enfin que s'il est naturel du point de vue d'une comptabilité nationale de faire la balance entre la fortune suisse à l'étranger et la fortune étrangère en Suisse, et de soustraire, par exemple, les dépôts en banque des avoirs en banque, certains postes (titres, investissements, propriété foncière) représentent la richesse des capitalistes suisses que ne diminuent en rien les placements d'étrangers en Suisse.

Dernière remarque : importance énorme, dans notre passif, de la propriété foncière étrangère en Suisse. Il y en a pour 7 milliards.

Nous pensons utile de publier, à titre documentaire, la balance avec le détail de chaque poste et son évolution en quatre ans.

Balance extérieure suisse des capitaux 1965-1968

	1965	1966	1967	1968
	En milliards de francs			
Fortune suisse à l'étranger	88,3	92,0	103,2	122,2
Créances à court terme	35,4	35,1	40,6	52,1
Réserves monétaires	14,0	14,4	15,4	13,9
Avoirs des banques ¹	18,3	18,0	23,0	34,0
Dépôts à la BRI et effets de				
la BRI ³	1,1	1,0	0,8	1,8
Avoirs de la Confédération	1,1	0,7	0,8	0,8
Avoirs de la Banque Nationale	0,9	1,0	0,6	1,6
Créances à long terme	52,2	56,9	62,6	70,1
Emprunts obligataires	6,7	7,0	8,0	8,7
Crédits de la Confédération	1,0	1,0	0,9	0,9
Titres ²	20,7	22,3	24,4	27,7
Détenus par des fonds de placement	(2,7)	(2,3)	(2,4)	(2,7)
Détenus par des particuliers	(18,0)	(20,0)	(22,0)	(25,0)
Placements d'assurance ²	6,0	6,5	6,7	7,1
Propriété foncière privée ²	1,0	1,1	1,1	1,2
Fortune étrangère en Suisse	36,8	38,4	47,0	57,3
Créances à court terme	16,9	18,0	23,0	28,6
Dépôts en banque	16,9	18,0	23,0	28,6
Créances à long terme	19,9	20,4	24,0	28,7
En titres suisses ²	7,4	6,9	9,7	13,3
Emprunts, actions et parts de fonds de placement				
Souscription d'emprunts suisses ²	(5,3)	(4,7)	(6,0)	(8,9)
étrangers ²	(2,1)	(2,2)	(3,7)	(4,4)
Investissements étrangers				
directs ²	2,0	2,2	2,4	2,9
Placements d'assurance ²	4,5	4,9	5,0	5,3
Propriété foncière étrangère ²	6,0	6,4	6,9	7,2
Excédent des avoirs suisses à l'étranger	51,5	53,6	56,2	64,9

¹ Sans transactions swap de fin d'année

² Estimation UBS

³ BRI = Banque des règlements internationaux